



Être utile est un beau métier

SANTÉ

PRÉVOYANCE

SERVICES

Mercredi 22 février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENGAGEMENT MUTUALISTE

RECONNAISSANCE DU RÔLE UTILE DES AGENTS TERRITORIAUX

Défini par la loi Égalité et citoyenneté, un congé non rémunéré de six jours va désormais permettre aux territoriaux, élus mutualistes bénévoles, de mieux se consacrer à leur engagement militant. La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) souligne l'intérêt de cette avancée.

Adoptée en décembre 2016 et validée par le Conseil constitutionnel dans le cadre de la loi Égalité et citoyenneté, cette facilité d'absence peut-être accordée sous la forme d'un **congé non rémunéré**. D'une durée de **six jours ouvrables**, ce congé est ouvert aux agents territoriaux, bénévoles mutualistes pour apporter « *un concours personnel et bénévole, dans le cadre d'un mandat pour lequel ils ont été statutairement désignés ou élus* ». Cette avancée est l'aboutissement d'une mobilisation de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), avec le concours de la Mutualité française, qui ont su rappeler l'importance du rôle utile des agents territoriaux, élus mutualistes bénévoles.

A la MNT, ce sont en effet « *1 630 élus bénévoles qui s'engagent localement dans leur conseil de section ainsi qu'autour de l'assemblée générale* », rappelle Annick Allain, vice-présidente en charge de la vie militante. Ils votent notamment des décisions importantes pour l'avenir de la mutuelle.

Cette loi est donc une étape importante pour **faciliter l'engagement des agents**. Grâce à cette facilité, les bénévoles pourront mieux se consacrer à leur engagement, participer à des **actions de formation** et d'une manière générale, contribuer à la **transformation de la MNT**.

Après avoir mis en place avec l'Université Versailles - Saint-Quentin un dispositif innovant de valorisation des acquis professionnels et personnels pour ses administrateurs, et des plans de formation personnalisés autour des compétences requises, des savoir-être et savoir-faire, la MNT prévoit d'étendre son dispositif à l'ensemble de ses bénévoles, notamment sur les questions de **gouvernance mutualiste**, de **stratégie** et de **développement** ainsi que **d'économie** et de **gestion**.

C'est pourquoi la MNT continue de défendre un statut de l'élu mutualiste, qui permettra aux élus bénévoles des mutuelles de mieux faire reconnaître leur engagement au service de l'intérêt général.

Retrouvez également le communiqué de presse de la Mutualité française : <https://www.mutualite.fr/accueil-actualites/>

LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT)

Présidée par Alain Gianazza et dirigée par Jérôme Saddier, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la première mutuelle de la fonction publique territoriale en santé comme en prévoyance. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales. En janvier 2016, la MNT a créé avec SMACL Assurances, *Territoires d'avenir*, le pôle mutualiste des services publics locaux.

Contact : Victor Vidilles, directeur délégué en charge des affaires publiques, de la communication et du secrétariat général
victor.vidilles@mnt.fr – 01 42 47 23 63 & 06 66 36 87 84